

Nombre d'actions composant le capital :	90 970 562	(soit 90 950 048 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,15 € chacune, et 20 514 actions de préférence convertibles également d'une valeur nominale de 0,15 € chacune)
Nombre d'actions ayant droit de vote :	90 806 476	
Nombre d'actionnaires ayant voté par correspondance ou par procuration :	187	
Nombre d'actions détenues par les actionnaires ayant voté par correspondance ou par procuration :	51 804 555	
Nombre de voix des actionnaires ayant voté par correspondance ou par procuration :	79 958 274	

	Nombre d'actions détenues par les actionnaires votants	% du capital représenté	Nombre de voix exprimées durant le vote (abstentions et votes blancs et nuls déduits)	POUR		CONTRE		Résultat	
				Nombre	%	Nombre	%		
A TITRE EXTRAORDINAIRE									
1	Modifications statutaires	51 804 555	57,05%	79 958 274	79 956 847	99,99%	1 427	0,00%	Adoptée
2	Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	51 804 555	57,05%	79 958 274	79 639 612	99,60%	318 662	0,40%	Adoptée
3	Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par offre au public (autre que celles mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec un délai de priorité facultatif	51 804 555	57,05%	79 958 274	73 976 166	92,52%	5 982 108	7,48%	Adoptée
4	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public mentionnée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	51 804 555	57,05%	79 958 274	76 096 037	95,17%	3 862 237	4,83%	Adoptée
5	Autorisation au directoire, en cas d'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission, dans la limite de 10 % du capital social par an	51 804 555	57,05%	79 958 274	73 975 055	92,52%	5 983 219	7,48%	Adoptée
6	Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	51 804 555	57,05%	79 907 290	73 615 692	92,13%	6 291 598	7,87%	Adoptée
7	Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale	51 804 555	57,05%	79 958 274	73 667 676	92,13%	6 290 598	7,87%	Adoptée
8	Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes	51 804 555	57,05%	79 958 274	79 952 160	99,99%	6 114	0,01%	Adoptée
9	Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	51 804 555	57,05%	79 958 274	76 630 859	95,84%	3 327 415	4,16%	Adoptée
10	Plafond maximum global des augmentations de capital	51 804 555	57,05%	79 958 163	79 824 690	99,83%	133 473	0,17%	Adoptée
11	Délégation de compétence à donner au directoire pour décider une augmentation de capital réservée aux salariés	51 804 555	57,05%	79 957 274	30 456 498	38,09%	49 500 776	61,91%	Rejetée
12	Pouvoirs pour formalités	51 804 555	57,05%	79 958 274	79 957 847	99,99%	427	0,00%	Adoptée